



Commission
des valeurs mobilières
Québec

Marché des capitaux

**AFFAIRE INTÉRESSANT L'INSTRUCTION CANADIENNE 43-201
RÉGIME D'EXAMEN CONCERTÉ DU PROSPECTUS
ET DE LA NOTICE ANNUELLE**

ET

NHC Communications Inc.

Nom de l'émetteur

DOCUMENT DE DÉCISION

Le présent document de décision du régime d'examen concerté confirme que le prospectus simplifié provisoire de l'émetteur susmentionné en date du 26 juillet 2001 a été visé par les autorités de l'*Ontario*, et du *Québec*.

Fait à Montréal, le 26 juillet 2001.

(s) Jean-François Bernier

Jean-François Bernier
Le directeur des marchés des capitaux

Numéro du projet SEDAR : 376402



Commission
des valeurs mobilières
Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° : 2001-MC-2397

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 376402

VISA DE PROSPECTUS SIMPLIFIÉ PROVISOIRE

(Régime d'examen concerté)

NHC Communications Inc.

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la Loi sur les valeurs mobilières, le visa est octroyé à votre prospectus simplifié provisoire du 26 juillet 2001.

Le 26 juillet 2001

Date du visa

(s) Jean-François Bernier

Jean-François Bernier
Le directeur des marchés des capitaux

/ir